

Saint-Thibault-des-Vignes, le 3 Août 2021

Manuel

Mairie de Thorigny-sur-Marne	Atte	Copie
Cap-Elus		6
DGS		
Urban	8	
ST		
Adm. (M. V. M. S.)		
Citoyens		
Secours		
Diapn		
Sc. de l'Environnement		
Libertés		
Nécess. des Citoyens		
Centre d'Accueil de Jour		
CCAS		
GU		
Accueil de Loisirs		

Monsieur Manuel DA SILVA
Maire de THORIGNY-SUR-MARNE
 1 Rue Gambetta
 77400 THORIGNY-SUR-MARNE



Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la notification du Plan Local d'Urbanisme de Thorigny-sur-Marne arrêté le 17 mars 2021, je vous informe qu'après examen du dossier, le SIETREM souhaiterait la prise en compte des observations formulées dans l'annexe technique ci-jointe.

Les services du SIETREM se tiennent à votre disposition pour étudier avec vous, les modifications à apporter.

Restant à votre écoute pour toute demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Marc SAVELLI,

 Directeur Général du SIETREM

Pièces jointes :

- Pièce jointe 1 : Avis du SIETREM – Annexe technique
- Pièce jointe 2 : 01 – Plan de situation
- Pièce jointe 3 : 02 – Esquisse d'aménagement

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE

AVIS DU SIETREM-ANNEXE TECHNIQUE

Juillet 2021

Point du PLU sur lequel le SIETREM est intéressé :

La commune de Thorigny-sur-Marne a défini une Orientation d'Aménagement et de Programmation dite « 1 AU Nord » constituant un secteur de projet à vocation d'activités et de services.

Cette OAP dispose à la page 7 que :

« La zone AUn correspond à une zone d'extension urbaine à vocation mixte. L'objectif est d'accueillir l'extension de la ZAE des Cerisiers et des équipements. Au nord-ouest du secteur, à proximité de la rue Louis Martin, un espace d'environ 7000 m² sera aménagé pour l'implantation d'une future déchetterie. Elle sera contigüe à la zone d'activités à l'ouest du secteur. »

Le règlement de la zone 1AUn indique que :

« La zone AUn est concernée par l'OAP AUn et fera l'objet d'un permis d'aménager ou d'une ZAC. »

Observations du SIETREM :

Le SIETREM sera maître d'ouvrage d'une déchetterie localisée au Nord-Ouest de la zone, sur une emprise foncière de 7000m², conformément à l'OAP 1AU Nord.

La phase pré-opérationnelle de ce projet étant avancée, il convient de rendre possible cette réalisation avant que le projet d'aménagement d'ensemble de la seconde phase de la ZAE des Vallières soit défini.

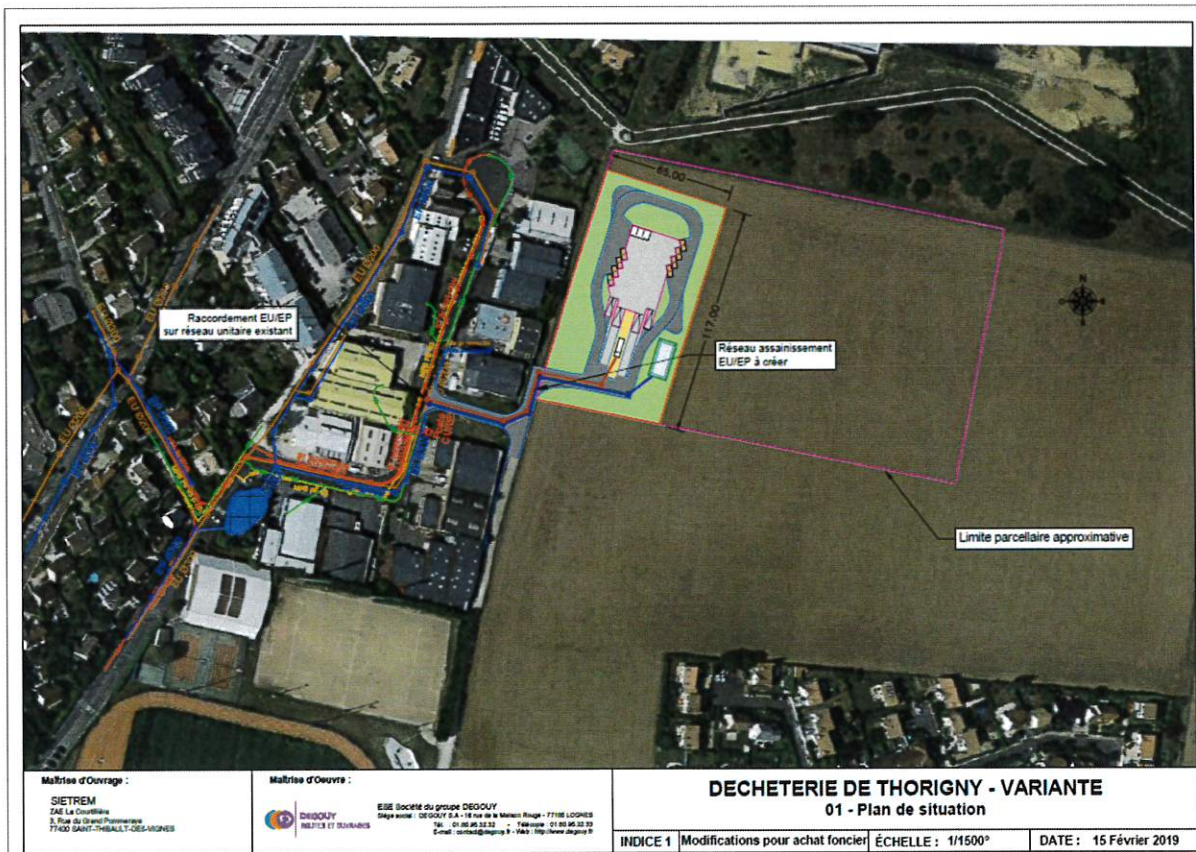
Or, l'OAP 1AU Nord et le règlement correspondant, ne permettent pas la réalisation de la déchetterie en dehors de l'opération d'aménagement.

Comme le précise le code de l'urbanisme, selon l'article R123-6, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. Les constructions y sont autorisées soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone prévus par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Avis du SIETREM :

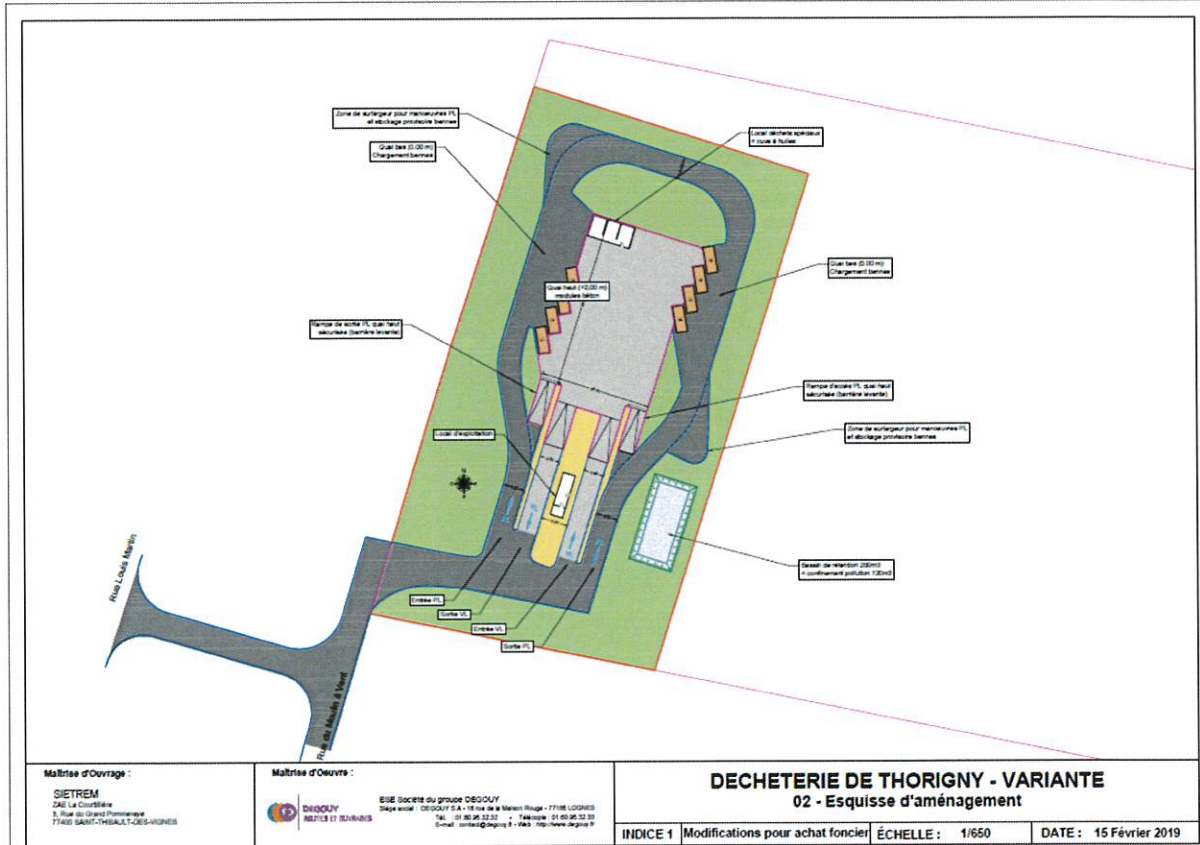
Le SIETREM sollicite de la commune de Thorigny-sur-Marne, une modification du PLU avant son approbation comme suit :

- Ajouter sur la cartographie de l'OAP 1AU Nord une insertion de la future déchetterie faisant apparaître sa localisation, son organisation, les accès et l'ensemble des réseaux conformément aux plans annexés à la présente note.
- Mentionner dans le texte de l'OAP que la déchetterie pourra être réalisée en dehors de l'opération d'ensemble au regard des équipements internes prévus.
- Modifier le règlement de la zone AU en précisant que la déchetterie pourra être réalisée en dehors de l'opération d'ensemble au regard des équipements internes prévus dans le secteur de l'OAP.





sietrem



Maîtrise d'ouvrage :

SIETREM
Z.A.E. La Courtilière
3, Rue du Grand Pommeraye
77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Maîtrise d'oeuvre :



SIE Société du groupe **DEGOUTY**
Département : DEGOUTY S.A. 18 rue de la Néaie Rouge - 77188 LOIGNES
Tél. : 01 60 20 22 22 • Télécopie : 01 60 20 22 20
E-mail : contact@degouty.fr - Web : www.degouty.fr

DECHETERIE DE THORIGNY - VARIANTE 02 - Esquisse d'aménagement

INDICE 1	Modifications pour achat foncier	ÉCHELLE : 1/650	DATE : 15 Février 2019
----------	----------------------------------	-----------------	------------------------